

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 05-213-1915 Promulguant le décret du 21 Juin 1914 portant application à la Côte française des Somalis des lois des 30 Novembre 1900 et 18 Août 1897, modifiant certains articles du Code CIVIL.

n° 05-213-1915

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 juillet 1915

Numéro JO  
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro  
31 juillet 1914

## VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 , rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret du 21 Juin 1914, portant application à la Côte Française des Somalis, des dispositions combinées des lois du 30 Novembre 1906 et du 17 Août 1897 modifiant les articles 45-46-57-70-76 et 331 du Code Civil.

**Vu** la dépêche ministérielle n° 501e du 2 juillet 1914.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 21 Juin 1914, précité.

### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la colonies.

**Fernand DELTEL.**